



APRA « le CHABOT »

Association de Protection des rivières Ariègeoises



Odars , le 29 décembre 2016

Madame la Préfète
Préfecture de l'Ariège
2 rue Préfet Erignac
09000 FOIX

Objet : débit sur le Lez

Madame la Préfète,

Nous revenons vers vous suite à votre réponse ci jointe du 15 février 2016, à notre courrier du 9 octobre 2015, concernant les problèmes d'irrégularité des débits sur la rivière Lez.

En effet comme vous pourrez le constater sur les photos ci jointes, une partie du lit du Lez s'est retrouvée de nouveau à sec le 25 décembre 2016, mettant à mal la vie piscicole de cette rivière en pleine période de reproduction.

Les données de la station d'Engomer montrent que ce problème récurrent provient bien de l'amont et nous souhaiterions avoir des nouvelles sur les contrôles et préconisations effectués par vos services ainsi que sur la mise en œuvre de l'étude annoncées dans votre courrier.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre haute considération.

Pour Le chabot
Le président
Bernard Danjoie

pour Anper
le délégué des Pyrénées
Jean Pierre Jenn

Copie DDT 09 et ONEMA

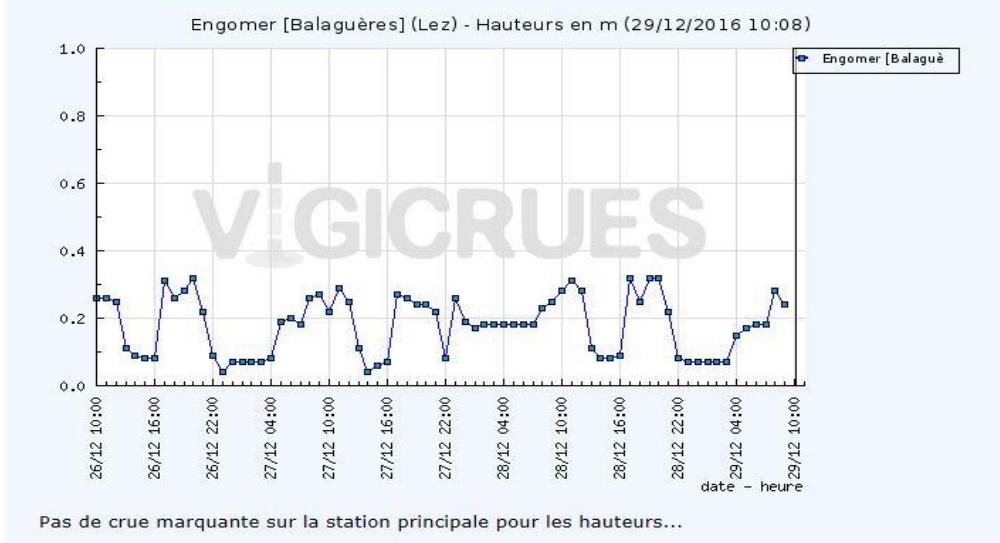
Pièces jointes au courrier :



Figure 1 Lez 25 -12-2016



Figure 2 Lez 25-12-2016





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES

SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES
SPEMA

Dossier suivi par : JEAN-PAUL RIERA
Tél: 05 61 02 15 74

Foix, le

15 FEV. 2016

Courriel : jean-paul.riera@ariege.gouv.fr

Réf : V/ Lettre du 26 octobre 2015

Messieurs les présidents,

Par courrier visé en référence, vous m'alertez sur les dysfonctionnements de l'hydrologie du Lez et leurs conséquences sur ses milieux aquatiques.

La variation des débits, amenant à une valeur plancher très impactante pour les milieux aquatiques, avait bien été relevée par les services et établissements publics de l'État. Les contrôles diligentés sur cette même période qui ont permis de relever quelques non-conformités par rapport aux arrêtés d'autorisation et de concession, n'ont pas pu identifier l'origine de ces dysfonctionnements.

Au regard de ce constat, je vous informe que mes services vont engager rapidement une nouvelle opération de contrôle commune (DDT, DREAL, ONEMA), visant à revérifier le respect des arrêtés d'autorisation et de concession ainsi qu'à procéder à un réexamen du mode de fonctionnement pour les seules centrales hydro-électriques susceptibles d'être à l'origine des importantes irrégularités du débit du Lez.

Dans le cas où ce nouveau contrôle n'identifierait pas cette origine, il est d'ores et déjà convenu, avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la mise en œuvre d'une étude visant à disposer d'un état des lieux des débits du Lez et des modes de fonctionnement de chacune des centrales hydro-électriques ; l'objectif étant de pouvoir préconiser, en toute connaissance de cause et dans les limites d'intervention offertes par la réglementation, des modifications de consigne de fonctionnement et/ou de déterminer les aménagements propres à mettre fin aux dysfonctionnements.

Veillez agréer, messieurs les présidents, l'expression de ma considération distinguée.

M. Bernard DANJOIE
Président du CHABOT
Mairie de Varilhes
09120 Varilhes

M. Jean-Pierre JENN
Délégué des Pyrénées de l'ANPER
615, route de Revel
31450 ODARS

La préfète



Marie LAJUS

